Candidature en Master 1 mention Droit des affaires

Et formulation des vœux

La mention de droit des affaires est constituée de deux années : l’année de Master 1 suivie si vous la validez d’une année d’une année de Master 2 (appelée parcours) d’obtenir de grade de Master.

Votre sélection au sein de la mention Droit des affaires pour intégrer un M1 vous permet d’accéder de droit à l’un des parcours (master 2 de cette mention) de la mention si vous avez validez l’année de Master 1.

Vous êtes donc invité dans le cadre de votre candidature au sein de la Mention Droit des affaires à indiquer vos vœux d’accès aux parcours de la mention (classement de trois vœux).  
  
Ces vœux sont indicatifs car si la validation du master 1 de la mention droit des affaires ouvre le droit à intégrer l’un de ses parcours, elle n’implique pas l’accès au parcours demandé qui est conditionné au suivi de prérequis indispensables et aux limites de sa capacité d’accueil. Ces prérequis seront clairement indiqués au moment de l’inscription pédagogique au sein de la mention si vous êtes sélectionnés.

La mention de droit des affaires est opérée sur trois sites :

* Le site de Sceaux
* Le site de Guyancourt
* Le site d’Evry

Quel que soit le site sur lequel l’année de master 1 est réalisée, les vœux formulés peuvent porter sur l’ensemble des parcours proposés par la mention quel que soit le site sur lequel les enseignements sont dispensés (sauf les parcours qui répondent à des conditions particulières type « apprentissage » ou « LLM »).

Déclaration des vœux relatifs aux parcours de la mention de Droit des affaires

Classez trois vœux dans l’ordre de préférences de parcours de la mention (master 2) que vous souhaiteriez intégrer à l’issue de la validation du master 1 :

* Vœux 1
* Vœux 2
* Vœux 3